

FICHE TECHNIQUE OU SPECIFIQUE

CUTTERPHOS A - Réf. 120/02 (Mélange de phosphates)

MODE ET DOSE D'EMPLOI : 3 g par kg de masse en début de cutterage, hachage ou malaxage.

ASPECT : Blanc

GOUT : Acre

UTILISATION : Pour la fabrication de charcuteries cuites, pâtés et produits similaires.

COMPOSITION CHIMIQUE MOYENNE THEORIQUE :

Diphosphates et triphosphates E450, E451 (P205 = 55%)

▪ DETAIL DES INGREDIENTS COMPOSANT LE PRODUIT :

Ingrédients	Supports d'additifs ou d'arômes	Présentation (en poudre, liquide, etc.)	Origines ▪ des ingrédients ▪ géographiques (1) (Pays)
Diphosphates et triphosphates E450, E451	/	Produit en poudre	<u>Minérale – Synthèse chimique</u> Maroc
Auxiliaires technologiques			
/			
Solvants			
/			

(1) les origines géographiques des ingrédients mentionnées dans le tableau ci-dessus sont issues des données de nos fournisseurs, les origines peuvent être susceptibles de changer occasionnellement et ceci, bien entendu en fonction des approvisionnements de nos fournisseurs. Dans tous les cas FIF a connaissance de ces changements et de ce fait peut mettre en place les actions nécessaires dans le cas d'une alerte.

REGLES D'ETIQUETAGE DU PRODUIT FINI : (sous condition du respect de la législation française se rapportant à vos applications tels que : Code des Usages de la charcuterie - salaison, Code de la Volaille, etc...)

Émulsifiants : E450, E451

Pour être en conformité avec le règlement (UE) n°1169/2011, en ce qui concerne les allergènes majeurs, veuillez consulter le tableau ci-dessous

Étiquetage conforme aux textes réglementaires en vigueur

▪ ATTESTATION NON OGM – NON IONISATION - CONTAMINANTS

↳ **CUTTERPHOS A – Réf. 120/02 (Mélange de phosphates)**

- est conforme aux textes réglementaires en vigueur (s'il est concerné par les textes) quant à la teneur en contaminant (pesticides, métaux lourds, aflatoxines, etc...)
- ne contient aucun ingrédient OGM ou issu d'OGM et n'est donc pas concerné par les règlements CE n°1829/2003 et 1830/2003 relatifs à l'étiquetage des OGM et denrées produites à partir d'OGM.
- ne contient pas d'ingrédients ionisés et ne subit aucun traitement d'ionisation.

A STOCKER EN EMBALLAGE FERME, DANS UN ENDROIT SEC, A L'ABRI DE LA LUMIERE, A TEMPERATURE AMBIANTE PENDANT 24 MOIS

NB : La durée de la DLUO indiquée est garantie également après ouverture du contenant à condition de bien refermer ce dernier.

Se conformer aux prescriptions légales.

07/06/17

Les éléments de cette fiche ont pour but de vous informer. Ils correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de nos techniques. La grande variété des supports et des conditions d'emploi qui échappent à notre contrôle ne nous permettent pas de garantir un résultat ni d'assumer une quelconque responsabilité. L'utilisateur doit se conformer à la réglementation en vigueur et respecter les droits de propriété industrielle.

CUTTERPHOS A – Réf. 120/02 (Mélange de phosphates)

PROCEDURES DE PREMIERS SOINS EN CAS DE :

- ⇒ INHALATION : sortir à l'air libre la personne contaminée
- ⇒ CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau et enlever les vêtements souillés
- ⇒ CONTACT AVEC LES YEUX : laver abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes et rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin
- ⇒ INGESTION : ne pas faire boire, ni vomir, mais transférer immédiatement en milieu hospitalier.

MESURES DE SECURITE EN CAS DE :

- ⇒ INCENDIE : tous les moyens d'extinction sont appropriés

INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

⇒ Précaution pour la protection de l'environnement : ne pas déverser dans les égouts et les cours d'eau

07/06/17

Les informations et les recommandations contenues dans ce feuillet sont correctes en l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Elles sont données de bonne foi. Cependant la société ne donne ou n'implique aucune garantie en cas de perte, accident ou dommage résultant de l'utilisation du produit. L'utilisateur est responsable de la sécurité pour l'utilisation du produit.

ALLERGENES MAJEURS

CUTTERPHOS A – Réf. 120/02 (Mélange de phosphates)

	Présence OUI/NON	En cas de présence	
		Composant concerné	Éventuellement ensemble contenant le composant concerné
Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales contenant du gluten (blé, froment, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs variétés hybrides)	Non	/	/
Crustacés et produits à base de crustacés	Non	/	/
Œufs et produits à base d'œufs	Non	/	/
Poissons et produits à base de poissons	Non	/	/
Arachides et produits à base d'arachides	Non	/	/
Soja et produits à base de soja	Non	/	/
Lait, produits laitiers et dérivés (y compris lactose et protéine de lait)	Non	/	/
Fruits à coque et produit dérivés (amande, noisette, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistache, noix de macadamia et autres fruits à coque de votre connaissance)	Non	/	/
Céleri et produits à base de céleri	Non	/	/
Moutarde et produit à base de moutarde	Non	/	/
Graine de sésame et produit à base de Graine de sésame	Non	/	/
Sulfite et dioxyde de soufre en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 ml/l exprimé en SO2	Non	/	/
Lupin et produit à base de Lupin	Non	/	/
Mollusques et produits à base de mollusques	Non	/	/

K. Saulier

Les éléments de cette fiche ont pour but de vous informer. Ils correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de nos techniques. La grande variété des supports et des conditions d'emploi qui échappent à notre contrôle ne nous permettent pas de garantir un résultat ni d'assumer une quelconque responsabilité. L'utilisateur doit se conformer à la réglementation en vigueur et respecter les droits de propriété industrielle.

SARL Au capital de 970.600 € - Siret : 347770919 00053 - CODE APE : 1084Z
N° EORI FR34777091900053 - N° TVA FR 72 347 770 919

